

Gestion des Conflits Fonciers Périurbains en Côte d'Ivoire : Cas des Villages Adjéyaokro et Trainou dans l'Agglomération de Bouake

FALLÉ Landry Yves

Département de Socio Anthropologie, Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

Résumé :

Le village de Adjéyaokro et Trainou appartiennent à l'espace périurbain de Bouaké et sont généralement des lieux de conflits. La mise en valeur de ces espaces périurbains entraîne de nombreuses difficultés liées à la gestion et aux conflits fonciers. Ces conflits qui sont difficile à gérer peuvent être expliqués par plusieurs facteurs dont la confrontation des autorités entre ville et village, la croyance au sacré et la radicalisation des positions des acteurs.

Mots clés : Gestion, conflits, périurbains, Adjéyaokro, Trainou, agglomération, Bouaké

Abstract: The village of Trainou and Adjéyaokro belong to the peri-urban area of Bouaké and are generally places of conflict. The development of these periurban areas leads to many difficulties related to land management and conflicts. These conflicts, which are difficult to manage, can be explained by several factors, including the confrontation of the authorities between city and village, the belief in the sacred and the radicalization of the positions of the actors.

Key words: Management, conflicts, periurban, Adjéyaokro, Trainou, agglomeration, Bouaké



1 INTRODUCTION

Après les indépendances en Afrique, on a observé une modernisation progressive des villes africaines accompagné d'un accroissement considérable de la population. Cette vision de modernisation a motivé les gouvernements africains à solliciter ou à s'accaparer des terres villageoises périurbaines pour l'extension des villes, avec la construction de logements privés, création d'hôpitaux, d'écoles, d'Université etc.

En Côte d'Ivoire en particulier, de nombreuses villes sont aussi gagnées par l'urbanisation ce qui a demandé une extension spatiale des villes. Mais le contexte de crise économique des années 80 a contraint les autorités ivoiriennes à restreindre leurs activités mieux à se

désengager de la filière de production directe immobilière au profit de l'investissement privé¹. Mais avec le flux migratoire des populations villageoises vers les villes caractérisée par l'exode rural croissant de ces dernières années, le gouvernement ivoirien reprend progressivement du service dans la construction de logement locatif à travers ces principales sociétés immobilières (SICOGI,² SOGEPHIA³). Cette reprise des activités concerne les communes d'Abidjan, Yamoussoukro, Man, Bouaké etc. parce que considérés comme les pôles «économiques les plus importants» du pays.

Dans cet article notre regard sera davantage porté sur les villages périphériques de la commune de Bouaké dont la gestion des problèmes fonciers consécutifs à la mise en valeur des terres périurbaines⁴ met en scène plusieurs acteurs dont les pouvoirs, les autorités et les judiciaires⁵. Il est important de signifier que de manière générale, les problèmes en rapport au domaine foncier urbain et périurbain sont des problèmes liés à l'autorité, à l'anarchie dans les zones d'extension urbaine, des procédures administratives complexes, la méconnaissance des textes en vigueur etc. Ces différentes situations ont été relevées par certains auteurs, qui en ont déjà fait l'objet de leurs multiples réflexions : KONE M. (1999 et 2001), AFFOU Y.S (2002 et 2006), MAXIME T. (2016) GEORGES K. (2006) etc.

Mais, les situations qui nous intéressent particulièrement ici sont celles dont les tentatives de négociation ou de solution aux conflits fonciers ont échoué ou qui sont restées dans l'impasse. Alors, quels sont les facteurs explicatifs de cette situation, qu'est ce qui les justifie ?

¹ Le ministre Kakou TIAPANI déclara au cours de la Conférence des Nations-Unis sur l'habitat, le cadre de vie et l'environnement du 03 au 13 juin 1996 à Istanbul en Turquie que le rôle de l'Etat se limitait désormais à «créer un environnement propice au développement de la promotion immobilière à travers une réglementation adéquate des actions de soutien et des mesures incitatives et de facilitation»

² Société ivoirienne constructions et de gestion immobilière

³ Société de Gestion Financière et de l'Habitat

⁴ Les terres périurbaines désignent un espace rural situé à la périphérie d'une ville et de sa banlieue (CIPARISSE Gérard, 1991, Thésaurus multilingue du foncier, version française, FAO) ; cet espace est un mélange de vie urbaine et rurale, induit par un mode d'extension spatial et objet de profondes transformations fonctionnelles, démographiques, sociales et même politiques

⁵ C'est l'ensemble des acteurs (coutumiers ou administratifs) prenant part dans la gestion ou le règlement du conflit

Bref l'objectif de cet article est donc de comprendre et d'analyser ces situations foncières problématiques non élucidées par les différentes autorités dans les villages de Trainou et Adjéyaokro dans la périphérie de Bouaké. La thèse soutenue est la suivante : le gouvernement encourage l'extension des villes vers les campagnes et cette politique qui nécessite l'acquisition

des terres sacrées ou des propriétés villageoises dans la périphérie de Bouaké n'est pas toujours sans difficulté.

Les problèmes fonciers que cette acquisition suscite mettent en opposition non seulement des lois et des coutumes comme textes, les promoteurs immobiliers et les propriétaires terriens, mais aussi des autorités, des pouvoirs et des biens propres à la ville et au village. Ainsi dans un premier temps, nous allons présenter la ville en fonction de son besoin d'extension spatiale et des problèmes fonciers insolubles. Puis nous allons tenter d'analyser et d'expliquer les causes et la difficulté de leur gestion. Enfin, nous essayerons de tirer les leçons de ces situations. Par rapport aux objectifs de la recherche, une approche qualitative de type ethnographique a été privilégiée en raison des pratiques des acteurs dans la manifestation et la gestion des conflits qui ne se donnent pas à observer aisément. Ici, les données à collecter ne sont pas « données », mais sont plutôt à produire et d'en expliquer les procédures d'investigation (Le Meur, 2002). Puis la méthode socio anthropologique sera sollicitée ici pour apporter l'éclairage parce qu'elle permet de mieux maîtriser l'hétérogénéité des différents facteurs qui s'y interfèrent. Enfin la recherche documentaire, l'observation directe, les entretiens semi-directifs ont permis de recueillir les informations sur les pratiques et la gouvernance foncière, le cadre de référence pour la gestion des conflits fonciers.

En sommes nous avons interrogées, la chefferie et la notabilité des deux villages, les plaignants, les témoins oculaires, l'autorité publique représentée par l'autorité municipale (adjoints au maire, agents de mairie)

Tableau 1 : Récapitulatif des personnes interrogées

Personnes interrogées	Nombre
Autorités municipales et agents de mairie	6
Chefs de villages	2
Notables	4
Plaignants	2

Témoins oculaires	5
Total	19

Source : enquête personnelle

Enfin, le cadre d'analyse de l'étude s'est appuyé sur la théorie interactionniste qui « analyse les comportements en termes de stratégies d'acteurs ou de groupes d'acteurs en considérant

que ces stratégies valorisent les marges de manœuvres, aussi minimales soient elles, que possède tout acteur social, même dominé, dans ses relations avec les institutions et les autres acteurs » (Chauveau, 1994 :86).

2- RESULTATS

L'agglomération de BOUAKE

Chef-lieu de la région de la Vallée du Bandama, au centre-Nord de la Côte d'Ivoire, la ville de Bouaké est située à 350 km d'Abidjan. Elle est la deuxième ville la plus peuplée du pays après Abidjan. Elle compte 536 719 habitants⁶ et environ 1,5 million habitants avec toutes les



Légende : ● Ville de Bouaké

⁶ Recensement Général de la Population et de l'Habitat

Source : Enquête personnelle

localités agglomérées qui y sont rattachées. Située au centre de la Côte d'Ivoire, sa superficie avoisine 71 788 km² avec un relief plat, des plaines parsemées de filons granitiques et une importante constellation de villages autour d'elle : 143 villages dénombrés dans un rayon de

20 kilomètres (Agnouhanssou, Koko, N'gattakro, Sokoura, Belleville, Kennedy, Air- France I, II, III, Gonfreville, Adjéyaokro qui abritent des écoles, l'Université et l'hôpital général, etc.).

Elle est limitée au Sud par la ville de Yamoussoukro, Tiébissou et Didiévi, au Nord par celle de Botro, Katiola, à l'Ouest par Béoumi, Konsou et Sakassou et à l'Est par les localités de Gorobo, Santama-Sokora, Santama-soukoura, Alangouassi et M'Bahiakro. Bouaké et sa région sont majoritairement peuplés par l'ethnie Baoulé, sans compter les autres groupes ethniques (Mallinké, Sénoufos, Tagbana, et ressortissants de la CEDEAO⁷), qui cohabitent depuis de nombreuses années.

Figure 1 : Représentation des villes voisines de Bouaké



Source : Enquête personnelle

L'extension spatiale de la ville de Bouaké

La ville de Bouaké et sa région (agglomération) connaît une végétation de savane arborée arrosé par plusieurs lacs. La savane arborée s'étend à perte de vue et les conditions de mise en valeur sont moins contraignantes (le sol est moins accidenté, pas de grandes montagnes).

⁷ Communauté des états de l'Afrique de l'Ouest

Mais, le manque d'infrastructures économiques et de moyens techniques pour le développement intégré fait que les terres périurbaines convoitées pour l'extension de quelques activités urbaines sont bien vite celles des villages d'alentours, ce qui n'est pas toujours sans difficultés. C'est alors que surviennent des altercations ou des conflits rangés entre village et municipalité ou entre village et acquéreur privé. Néanmoins, dans l'ensemble, la localité montre sa disponibilité à d'éventuels contractants. Et sur ce point, les villages sont ouverts : « *il suffit qu'on nous fasse seulement la demande et surtout de respecter les clauses du contrat* »,

s'expriment-t-ils. Et c'est autour du non-respect des clauses du contrat d'occupation, des accords tissés sur l'obtention des terres et du désordre qui y en suite que vont naître des problèmes d'extension de la ville et du foncier. C'est dans ce contexte que s'inscrit notre étude et les villages Adjéyaokro et Trainou sont celles qui ont retenu notre attention.

Typologie des conflits fonciers périurbains dans l'impasse de la ville de Bouaké

Cas du village de Adjéyaokro

Adjéyaokro est un village Baoulé situé à proximité du Campus2 de l'Université Alassane Ouattara (UAO), situé sur l'axe Bouaké- Sakassou. La population de ce village est composée d'autochtones Baoulés, d'allogènes, d'allochtones et un grand nombre d'étudiants résidants du fait du voisinage avec le campus.

Gestion d'un litige suscité par la vente interdite d'un terrain villageois à Adjéyaokro

En 2014, monsieur Mamadou TRAORE SERGES contacte monsieur KONAN BILE présenté comme "sous-chef" de la chefferie villageoise de Adjéyokro, pour l'achat d'un terrain d'habitation de 800 m². Konan rassure son interlocuteur en disant : « *les terrains sont à perte de vue ici que je ne vois pas dans ce village qui va vous refuser un terrain. Dans tous les cas, je suis le sous-chef, quand vous m'avez vu, vous avez vu le chef, soyez rassuré, vous serez satisfait* ».

En réalité, Koffi n'est pas le sous-chef du village, mais un jeune habitant usurpateur de titre et véreux qui plus d'une fois a rendu service à ceux qui l'ont approché. Ainsi, KOFFI reprend contact avec ses amis propriétaires de terrain. Mais cette fois-ci, l'indisponibilité de la terre chez les uns, les discussions interminables au sein des familles à propos des terres ancestrales disponibles chez les autres, ne lui ont pas permis d'honorer rapidement ses engagements vis-

à-vis de Serges. Alors, il décide, quelques mois plus tard, de vendre à Traoré serges une partie de la place publique du village sans en informer le chef et ses notables, puis quitte le village après avoir remis à TRAORE des papiers y afférents et perçu de ce dernier les droits de vente de terrain.

Sans plus tarder, Serges commence les travaux de construction de sa résidence. Les ouvriers travaillent sans relâche, au point qu'en quelques mois la moitié des travaux de finition sont terminés. C'est alors qu'un matin des représentants de la jeunesse du village les interpellent de la manière suivante : « *vous ne savez pas qu'ici c'est notre lieu de réunions, de funérailles, c'est notre place publique, vous n'avez pas le droit de construire ici* ». Ils vont plus loin en

leur demandent de présenter l'attestation villageoise ou le permis de construire, sinon, d'arrêter sur le champ les travaux et de les suivre au village. Dans l'impossibilité de produire les documents demandés, les ouvriers arrêtent immédiatement les travaux et les suivent sans discuter l'ordre et poser de résistance. Au village, à la question du chef village : « *Qui vous a donné l'ordre de construire ?* », le chef-maçon répond : « *c'est TRAORE SERGES, notre patron. Nous, nous ne sommes que des ouvriers qui travaillons sous ses ordres et c'est lui qui nous a envoyé ici pour construire* ». Celui-ci reprend la parole et demande : « *Savez-vous où il habite ?* ». Le chef-maçon répond « *Oui !* ». Alors, le secrétaire du chef établit une convocation qu'il donne au chef. Celui-ci la remet au chef-maçon en disant : « *remettez-lui ce papier et qu'il vienne nous rencontrer. Quant à vous, arrêtez les travaux jusqu'à ce que cette affaire soit élucidée !* ». Quelques jours plus tard, revenu d'un voyage d'affaire TRAORE accompagné de ses amis viennent rencontrer le chef du village et ses notables à Adjéyaokro. Après les civilités coutumières d'usage, le chef demande à Serges: «*Qui vous a autorisé à bâtir à cet endroit ?* ». Il répond : « *c'est monsieur KONAN BILE votre sous-chef et voici les papiers qu'il m'a donnés dont l'attestation villageoise signée par le chef du village* ». Au vu des papiers, le chef lui dit : « *ce n'est pas ma signature qui est apposée sur ce document ! En plus, ce monsieur dont vous parlez ne fait pas partie de la chefferie donc il ne peut pas être mon sous-chef; voici mon sous-chef, NANAN KOUADIO AIME sûrement il est du village, mais nous ne le reconnaissons pas comme membre de notre institution. Cependant, ce qu'il reste à faire à présent est de le rechercher et lorsque vous l'aurez trouvé, informer nous, et nous nous retrouverons pour mieux en parler. Mais d'ores et déjà, sachez-le : l'espace qu'il vous a vendu est une partie de la place publique, lieu de célébration de toutes les réjouissances et les malheurs de notre communauté et il est interdit à quiconque, selon notre*

coutume, d'y mettre les pieds sans autorisation et à plus forte raison d'y bâtir !». Embarrassés, Traoré et ses amis se concertent quelques instants et demandent au chef : « *et maintenant que nous avons bâti et que dans les conditions actuelles de confusion généralisée, il est très difficile de retrouver Konan, alors, que nous faut-il faire?* ». Le chef et ses notables se concertent également quelques instants et disent : « *dans ces conditions, vous avez un choix à faire : soit, vous détruisez votre bâtisse et vous cherchez un autre terrain ailleurs ; soit, vous achevez la construction et vous l'habitez, mais soyez avertis que les conséquences ne nous seront pas imputées ; soit, comme nous vous l'avons déjà dit, vous recherchez Konan et lorsque vous l'aurez trouvé, avertissez-nous pour que nous reparlions sérieusement !* ».

Sur ce, Serges et ses amis demandent "la route" après avoir pris rendez-vous pour la semaine suivante. Donc, une semaine plus tard, les deux parties se retrouvent, Serges et ses compagnons livrent le fruit de leur réflexion à la notabilité du village : ils choisissent de rechercher Konan et de le retrouver par tous les moyens. Puis, ils prennent congé de leurs hôtes. La recherche est menée mais celle-ci est restée infructueuse jusqu'aujourd'hui. Par conséquent, l'affaire elle-même n'a plus évolué, elle est restée sans suite jusqu'à ce jour.

Cas du village de Trainou

Le village Trainou est situé dans la partie sud de la ville de Bouaké principalement à l'entrée du corridor sud de la ville tout juste à côté de l'ex camp de l'ONUCI⁸. Trainou couvre un espace physique entièrement vallonné, caillouteux et même rocheux par endroits. Les limites du village et celles de la ville de Bouaké sont également floues par endroits. Et c'est à ce sujet, qu'éclate un jour un conflit sans précédent dans l'histoire des relations entre la grande municipalité de Bouaké et le village : des agents municipaux et des jeunes du village s'affrontent violemment au sujet d'un tracé de route que la partie des jeunes jugent déformant les limites du village jusque-là acceptées.

Conflit entre les agents de la municipalité de Bouaké et les surveillants des terrains villageois de Trainou

En 2009, un cadre de la municipalité, non originaire du village, monsieur N'zi Richard, désire bâtir une résidence dans la commune sur un versant de colline au Sud du village où coule

⁸ Organisation des Nations Unies pour la Côte d'Ivoire

pareseusement une rivière. Les agents municipaux chargés du cadastre et des domaines lui trouvent un lot de 1 200 m² à 1 500 000 F CFA. Pour ce faire, les agents retracent les limites sud du village et de la ville en les déformant, puisque les $\frac{3}{4}$ du lot attribué à N'zi se trouvent en territoire villageois, c'est ce qui attire l'attention des jeunes surveillants des terres villageoises⁹. Des discussions entre les parties, on arrive aux rixes, puis au conflit rangé. La gendarmerie la plus proche est alertée et est intervenue pour ramener le calme. Pour les jeunes surveillants, le nouveau tracé de limites effectuées par les agents de la mairie est largement entré dans le territoire villageois, donc violation du territoire villageois. Ainsi, ils invitent les agents municipaux concernés à venir au siège de la notabilité pour le règlement du conflit, mais ces derniers déclinent l'invitation sous prétexte qu'ils sont venus travailler sous ordre de leur

supérieur hiérarchique et qu'ils n'ont pas ce pouvoir de discussion. Sur les entre-faits, une convocation municipale est diligentée provenant de la Mairie ; les agents municipaux la tendent aux jeunes surveillants qui la refusent à leur tour. Le lendemain, tout le village se trouve rassembler sur les lieux litigieux et demande au maire de venir constater lui-même les faits. Le maire envoie un adjoint le représenter et entamer un dialogue. La population refuse de s'entretenir avec l'envoyé du maire ; par contre elle réclame avec insistance la présence effective du maire seul locuteur fiable. Ce dernier n'est pas venu comme elle le souhaitait et ne lui a pas rendu visite au village pour régler cette affaire jusqu'aujourd'hui. Par conséquent, la résidence de N'zi n'est pas non plus bâtie et les travaux sont à l'arrêt. Tous ces faits rapportés rendent difficile la gestion des conflits :

Au niveau des causes des conflits :

Dans le premier cas (à Adjéyaokro), en voulant à tout prix soutirer de l'argent à Traoré serges Konan agit sous une fausse identité et lui vend une parcelle de terrain interdite (place du village) avec de faux papiers. Plus grave encore, Konan disparaît dans la nature avec l'argent de monsieur Traoré et les recherches effectuées sont restées vaines. Pourtant, les autorités villageoises réclament sa présence pour tenter de résoudre le problème, surtout qu'elles ne connaissent pas la vraie identité du sieur Konan en question. Aussi, elles ne peuvent ni octroyer un nouveau terrain, ni dédommager monsieur Traoré dans la mesure où elles ne sont ni de près ou de loin concerner par cette vente jugée illégale.

⁹ Ce sont des personnes qui ont pour rôle de surveiller et contrôler l'utilisation des espaces sous l'autorité de la chefferie villageoise ou patrimoine du village (cimetière, place public, marché etc.).

Dans le deuxième cas (à Trainou), les agents de la mairie et leur responsable ont voulu profiter de leur statut privilégié pour s'octroyer des espaces de terres au détriment des propriétaires villageois (déplacer les bornes pour gagner plus d'espace afin d'octroyer ou de faire des faveurs à un individu). Le refus et la résistance des villageois font échec au projet, au règne de l'injustice.

Dans tous les cas, la révolte des villageois est le signe que les choses ont bien changé, finies les expropriations abusives et sans fondement, mais place est faite à la concertation et à la coopération dans la gestion des affaires villageoises. Pour ainsi dire, même si la ville (Bouaké) et le village (Trainou) sont engagés dans une dynamique de cohabitation, elle doit être matérialisée par le respect mutuel des acteurs mobilisés dans la gestion du foncier.

Au niveau de la gestion des conflits :

Dans les deux cas rapportés, c'est-à-dire ceux de Adjéyaokro et de Trainou, il n'y a pas eu véritablement de recours à une instance arbitrale reconnue : les agents de la municipalité remettent en cause l'autorité arbitrale du village de Trainou, conséquemment, les jeunes surveillants des terres villageoises refusent l'arbitrage de la municipalité en n'acceptant pas l'autorité de l'envoyé du maire. À Trainou, les autorités villageoises ont posé un préalable : *«Recherchez Konan et lorsque vous l'aurez trouvé, avertissez-nous pour que nous reparlions sérieusement »*. Ce préalable n'a pas été levé jusqu'à ce jour. Ainsi, toutes les tentatives de gestion des conflits pour un dénouement des crises foncières ont échoué. Au total, la radicalisation de positions des acteurs n'a pas favorisé une gestion heureuse des conflits.

3- LEÇONS D'UNE TYPOLOGIE DE SITUATIONS CONFLICTUELLES

Les grandes villes africaines sont caractérisées par la présence d'espaces et d'activités agricoles au cœur de l'espace urbain (ATTA K, 2001). Cette dualité ville/village donne à plusieurs villes leur spécificité. Mais la mise en valeur de l'espace périurbain suscite une compétition réelle entre plusieurs acteurs (riverains et demandeurs de terre) et aussi une confrontation très prononcée entre ville et village dont l'impact sur les propriétés villageoises est énorme (YAPI DIAHOU A., 1989 ; PONY L., 1992).

Le passage de village à la ville pose certains problèmes dans l'acquisition de l'espace (palabres entre propriétaires et acquéreurs, non-respect des règles juridiques, vente illicite, production de faux papiers, conflit entre familles...). Aussi, la gestion de ces situations paradoxales ou de conflits, reste le plus souvent bloquée non seulement à cause de la radicalisation des positions des acteurs, mais aussi, à cause du chevauchement des principes et des droits fonciers hétérogènes, aux comportements compromettants de certains acteurs ou à l'hégémonie de puissance et d'autorité des municipalités dont relèvent les villages circonvoisins. Tels sont les cas étudiés. Mais de manière spécifique, il en ressort que :

- La transformation physique de l'espace périurbain comme la réinvention des populations villageoises aux activités et aux modes de vie citadins est un long et difficile processus émaillé d'actions et de réactions, d'accords et de désaccords, de refus ou de résistance. Et pourtant, aujourd'hui, ville et village se trouvent engagés dans une cohabitation qui doit être marquée par la forte personnalité de chacun. Mais, en termes de dynamisme, on arrive à concevoir une métropole fondée sur des rapports souvent antagoniques.

- Les conflits ne manquent point dans ce processus, ils proviennent d'origines diverses (accaparement de terrain villageois, vente illicite de terrain ou vente d'un terrain à plusieurs personnes, non-paiement des indemnités, tentative d'échapper à la tutelle du village, etc.) avec souvent son corollaire de violence qui les caractérise (affrontements, perte en vie humaine etc.). Cette violence se révèle être le thermostat dans la bonne marche de la transformation sociale (MEL M. R., 2009). Et la posture d'opposition des populations du village de Trainou face aux abus des autorités municipales, est le signe précurseur d'un changement de statut et de condition : de simples administrés aux partenaires. L'autorité municipale ne peut plus s'imposer mais elle est obligée de composer avec les autorités villageoises dans la gestion de l'espace périurbain. Les acteurs coutumiers représentent un poids politique important. Ils bénéficient donc d'une forte reconnaissance sociale et apparaissent aujourd'hui comme incontournable dans le processus politique de la gestion de l'espace. C'est ceux que Appessika (1996) qualifie de « patrons locaux ».

Cette situation met en évidence des contraintes de l'action collective (Crozier & Erhard, 1977). Ainsi, le duo prévu dans les dispositions réglementaires se matérialise en duel pour la maîtrise de l'économie du marché foncier, repositionnant la question soulevée par (Olivier De Sardan, 2009, p 415) avec perspicacité ; à savoir : « qui aura la maîtrise finale du foncier? ». La réponse actuelle à cette question, semble être en faveur des filières néo-coutumières au

regard des limites de compétences des municipalités et de l'opposition de la population de Trainou.

• La radicalisation des positions villageoises provient d'un contraste (ville/village) longtemps enduré. Les villages circonvoisins (Trainou, Adjéyakro) ne veulent plus se laisser abuser. L'extension des villes vers les villages souhaitée par les autorités municipales est désormais pour les villageois l'occasion de marquer volontairement leur différence ou de se "venger" des humiliations subies depuis des générations par les citadins qui les considéraient comme des personnes de « seconde zone » ou « villageois¹⁰ ». En ce sens "est négociable ce qui peut l'être et ne l'est pas pour ce qui ne peut pas l'être". Si tel est leur mode d'être (refus catégorique de céder les lieux publics sacrés à Serges), alors, on comprend bien la conscience claire qu'ils ont d'eux-mêmes. Cette radicalisation provient également des interdits ou des croyances ancestrales (interdits, dieux) encore vivaces dans les communautés villageoises étudiées.

4-CONCLUSION

Au terme de cette étude, nous pouvons retenir que si la gestion des conflits dans l'espace périurbain de Bouaké principalement dans les villages de Trainou et Adjéyakro est demeurée dans l'impasse, cela implique plusieurs facteurs :

- d'abord, les terres périurbaines objet de conflit sont dans la majorité des cas des patrimoines villageois, souvent sacrés ou à utilité villageoise donc non négociables ;
- ensuite, les conflits proviennent d'origines diverses : de pouvoirs entre les responsables des villages et les administrateurs municipaux ; de la mauvaise foi des acteurs
- les cours arbitrales ne sont véritablement pas constituées donc n'exercent véritablement pas
- enfin, la radicalisation de positions des acteurs est souvent motivée par des raisons patriotiques ou de survie et de croyance religieuse.

Bref, l'espace périurbain des villes peut aussi jouer d'autres rôles comme la création des espaces verts, parcs ou réserves que ceux que l'étude a montrés (humaniser cet espace pour des besoins économiques et d'intérêts personnels.

¹⁰ Mot péjoratif beaucoup utilisé par les citadins pour nommer les populations vivant en campagne

5-REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AFFOU YAPI S., CROOK R. et, al. (2002) : *La loi, les institutions et la protection des droits fonciers. IDS, Université de Bouaké, Rapport de l'atelier de concertation.*

AFFOU YAPI S., (2006) : « *Le contrôle de la gestion des terres urbaines et périurbaines en Côte d'Ivoire* ». Numéro Spécial, Notes et Travaux du GIDIS-CI, Actes de l'atelier de Londres des 17-18 février 2005, IRD.

APPESSIKA, K. (1996) : *Clientélisme, aménagement urbain et décentralisation, thèse de doctorat (PHD), Université de Montréal, 349p.*

ATTAH KOFFI, (2001) : « *Problématique de l'urbanisation en Côte d'Ivoire : un jeu de cache-cache ?* ». In : *Politique Africaine*, n°40 p. 59.

CROZIER, MICHEL., & ERHARD,F. (1997) : « *L'acteur et le système : les contraintes de l'action collective* », Editions du Seuil, 5000p.

CIPARISSE G., (1991) : *Thésaurus, multilingue du foncier, version française, FAO.*

HAERINGER P., (1977) : *Occupation de l'espace urbain et périurbain : notice de la planche B4 de l'atlas de Côte d'Ivoire. ORSTOM, Abidjan.*

IBO J., (1994) : « *Les litiges de forêts dans la région de Sassandra : quelles implications ?* ». ORSTOM, GIDIS, In : *Crise, ajustement et recomposition en Côte d'Ivoire : la remise en cause d'un modèle, Colloque international : 20 novembre-02 décembre 1994, Abidjan.*

KOBO, P.C. (1985). *L'urbanisation et les droits coutumier ORSTOM, Fonds documentaire, n°2 Janvier, 29 p*

KONE M., (1999) : « *Foncier rural et foncier urbain : situations et pratiques socio foncières en zone de savanes humides et semi-montagneuses* ». Sous-rapport, n°6.

KOUASSIGAN G. A., (1966) : *L'homme et la terre : Droits fonciers et droit de la propriété en Afrique occidentale, ORSTOM, Éditions Berger-Levrault, Paris.*

MEL M.R., (2014) : *Gestion des conflits fonciers périurbains en Côte d'Ivoire: cas des agglomérations d'Abidjan et de Bouaké* in revue ANYASÃ pp. 126-143

OLIVIER DE SARDAN, J.P. (2009) : *Des pouvoirs locaux dans l'attente de la décentralisation au Niger, in Décentralisation et pouvoirs en Afrique : en contrepoint, modèles territoriaux français. Paris, Bamako : IRD ; ISH, 2009, p. 407-426.*

OUATTARA I., (1999) : « *Urbanisme autochtone et urbanisme étatique : antagonisme et complémentarité* ». In : *Cahier nantais, n° 51*.

YAPI-DIAHOU A., (2002) : « *Des frontières de la ville : problématique et enjeux des délimitations* ». In : *Affou Yapi S., La loi, les institutions et la protection des droits fonciers, Rapport de l'atelier de concertation, Bouaké, IDS, Université de Bouaké*.

IJSER